



COMPTE-RENDU REUNION SYNDICAT MIXTE
le 16 avril 2026 – 18 heures 30
Salle de réunion – Maison du Parc national et de la vallée

Présents & excusés

Présents :

Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Julie DURDOS PITCHELU, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé :

Monsieur Arnaud DAVID

Ordre du jour

- Election de la Présidence du Comité Syndical,
- Election de la Vice-présidence du Comité Syndical,
- Délégations de signatures,
- Ratification des délibérations électroniques,
- Vote du compte de gestion 2025,
- Vote du compte administratif 2025,
- Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Vote du budget primitif 2026,
- Paiement de la participation 2026 du Parc national des Pyrénées,
- Evolutions financières ressources humaines,
- Organisation fonctionnement structure,
- Informations installations électriques structure et état général du bâtiment,
- Questions diverses.



Déroulé de réunion

Madame Valérie MASSON BORDEROLLE, ouvre la réunion à 18h30 remercie l'assemblée et donne la parole à la plus âgée des membres, madame Agnès DEMOURY pour présider la réunion.

Madame Agnès DEMOURY, vérifie que le quorum est atteint et procède à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Angeline SOLE est nommée secrétaire de séance.

Madame Agnès DEMOURY fait lecture de l'ordre du jour.

1- Election de la Présidence

Madame Agnès DEMOURY, doyenne de l'assemblée, après avoir recueilli les candidatures, organise l'élection du Président du syndicat mixte de la maison du Parc national et de la vallée.

Madame Annie SAGNES LAGRANGE, unique candidate est élue à l'unanimité et est immédiatement installée.

2- Election de la Vice-Présidence

Le nouveau Directeur du Parc national des Pyrénées n'ayant pas encore pris ses fonctions, il est décidé, d'un commun accord entre les membres du comité syndical d'ajourner l'élection de la Vice-présidence à la prochaine réunion du syndicat mixte.

3- Délégations de signature

Par délibération votée à l'unanimité de ses membres, le comité syndical a donné délégation de signature à sa Présidente, Madame Annie SAGNES LAGRANGE pour la gestion des affaires courantes de la structure, l'ordonnancement des dépenses et recettes, ainsi que les actes subséquents. L'arrêté de délégation de signature de la Présidente à la Vice Présidence a, lui, été ajourné, au même titre que l'élection de la Vice-Présidence.

4- Ratification des délibérations électroniques

Représentation des 3 délibérations prises par voie électronique, à savoir :

- L'admission en non-valeur de la somme de 25.51 € prise par voie électronique le 11 décembre 2025. Ce montant correspondait à des restes à recouvrer très anciens et de faible valeur. Délibération adoptée à l'unanimité.
- La signature de la convention @actes avec le Préfet pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Délibération adoptée à l'unanimité.



- Le recrutement, à compter du 1^{er} avril 2026, de Madame Mélinda FERRAND en contrat à durée indéterminée sur le poste d'entretien et confection des repas aux artistes. Il est précisé que ce CDI fait suite à un CDD de 6 mois.

5- Vote du compte de gestion 2025

Après lecture de la délibération par la Présidente Annie SAGNES LAGRANGE, le Comité syndical a procédé au vote des comptes de gestion 2025. Ils sont adoptés à l'unanimité.

6- Présentation du compte administratif 2025

Madame Annie SAGNES LAGRANGE, élue Présidente et également Présidente de séance.

6.1/ Présentation de la section de fonctionnement du compte administratif 2025 par Madame Cathy MARQUE, directrice administrative. Celle-ci donne des précisions au fur et à mesure des chapitres, à savoir :

- pour les recettes :
 - les aides CUI de Madame Giaccai avaient été maintenues malgré sa maladie et la salariée avait été remplacée partiellement sur un contrat de 24 heures de février à avril.
 - l'article 7062 ne concerne pas que des recettes spectacles, mais également des refacturations de partenaires sur des spectacles programmés avec Jazz Pyr', le Toy social Club et La Pourrière,
 - les meilleures recettes des ventes de produits du Parc national des Pyrénées sont dues à l'édition de nouveaux produits,
 - la subvention de la Région Occitanie sur l'action culturelle a fait l'objet d'une baisse globale de 5%,
 - la participation du département au titre de la programmation des Escales d'automne n'est plus possible qu'une année sur 2. Elle est prévue pour 2026,
 - le montant des recettes de l'article 7478 est dû au solde de tous les dossiers Leader (un seul était attendu),
 - l'augmentation significative de la prime art et essai du CNC est due au nombre important de médiations mises en place et animées par Marie-Jade.
 - le don de Monsieur TUFFREAU au titre de la programmation de la fête de Saint Sauveur, Madame Annie SAGNES LAGRANGE donne des informations sur l'historique de ces dons. La question est posée de la possibilité de défiscaliser les dons au syndicat mixte. Ne s'agissant pas d'une association, ni d'une structure d'intérêt général, cela semble peu probable.
 - la reprise d'anciennes créances à l'article 781. Seule restait la somme de 25.51 € admise en non-valeur dans le précédent vote.



- pour les dépenses, le détail des plus importantes dépenses des comptes suivants est présenté :
 - 60612 – L’augmentation de 25% envisagée de la tarification du réseau de chaleur n’a pas encore été mise en place en raison d’un désaccord de la maison de retraite et de la Mairie. La Présidente explique la situation.
 - 611 – Baisse importante des entrées cinéma, notamment en février (beau temps) et pendant l’été 2025. Il est précisé que cette situation est nationale et que la reprise de cette activité n’a eu lieu qu’en décembre 2025 à l’échelle nationale. La clientèle art et essai fidèle de la structure a permis de limiter les pertes pour notre cinéma.
 - 6218 – cette dépense a permis la programmation de 28 spectacles et le paiement des cachets de techniciens intermittents puisqu’il est interdit de laisser notre salarié technicien travailler seul pour l’installation et le démontage des lumières au vu de la configuration de la salle de spectacle, qui pour rappel, n’est pas aux normes actuelles (pas de grill motorisé, pas de nacelle, sol et espace non compatible avec l’installation d’une nacelle et/ou d’un échafaudage, pas de pont...).
 - A la demande de Madame Julie DURDOS PITCHELU concernant le montant des cotisations de l’article 6281, Madame MARQUE explique la différence est due au fait qu’aucune adhésion n’a été payée à la Région en 2025 suite à une réorganisation de celle-ci en une seule structure pour la lecture, le cinéma et le spectacle. L’adhésion a été offerte en 2025.
 - Pour le chapitre 012, il est précisé que cette somme correspond aux salaires des 7 salariés de la structure, au remplacement de Nathalie GIACCAI (arrêt maladie de longue durée), à la période de tuilage entre les deux salariés techniciens suite au départ de Bruno CHUPIN et à la prime PPV de 600 € accordée par le comité syndical aux salariés en décembre 2025.
 - L’article 681 correspond à une provision effectuée en prévision du départ à la retraite de Madame MARQUE dans une dizaine d’années. La prime prévue par la convention est importante et coûtera plus de 50 000€ à la structure avec les charges. Il est donc important de la prévoir quand le bilan le permet.

Le budget de fonctionnement ne fait l’objet d’aucune autre question particulière.

6.2 / Présentation de la section d’investissement du compte administratif 2025 par Madame Cathy MARQUE.

Les recettes font apparaître le paiement des subventions demandées au titre du dossier cinéma son et équipement numérique auprès du département des Hautes-Pyrénées et du CNC.

Les dépenses concernent 3 ordinateurs (2 pour la direction et 1 pour le technicien), l’emprunt (travaux jusqu’en 2030 – il est précisé par Madame SAGNES LAGRANGE que le montant de l’emprunt est pris en charge dans le montant de la contribution de la commune et que seuls les intérêts restent à la charge du syndicat mixte), et des restes à réaliser pour la création du site internet (en cours) et de l’installation de la téléphonie et d’internet par la fibre (en cours également).

Cette présentation ne donne lieu à aucune question.



Sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE, le Comité syndical a procédé au vote des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2025. Il a été adopté à l'unanimité.

7- Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Présentation de l'affectation du résultat 2025 par Madame Annie SAGNES LAGRANGE.

Le Comité syndical a procédé au vote de l'affectation du résultat 2025. Il est convenu qu'une part de 50 000.00 € du résultat reporté est transférée au budget d'investissement pour de futurs investissements dont la mise aux normes de la salle de spectacle et des travaux d'électricité suite au mail d'information de la dangerosité des installations (mise à la terre du grill, de la face, des barres des pendrillons et d'une partie de l'installation de la salle qui n'est pas reliée, travaux dans les voûtes, le hall d'accueil (rail de lumière) et l'espace médiathèque adulte) réfection des sièges de la salle. Il a été adopté à l'unanimité.

8- Présentation du budget primitif 2026

8.1 / Présentation du budget primitif 2026 pour la section de fonctionnement par Madame MARQUE qui précise les points suivants :

Pour les recettes,

- aucune aide à l'emploi attendue,
- baisse des recettes spectacle puisqu'il n'y a pas de co-organisation de spectacle de prévue,
- hausse des recettes cinéma par rapport à 2025 avec l'espoir que la fréquentation soit en hausse pendant l'été 2026,
- participation aux escales d'automne avec le Conseil départemental des Hautes Pyrénées (un an sur deux),
- prime art et essai maintenue dans l'espoir que les fonds du CNC soient maintenus,
- 75888 - paiement de dossiers de formation 2025 et 2026 et refacturation à la Mairie de charges liées aux actions scolaires.

Pour les dépenses,

- Augmentation très faible des charges liées au réseau de chaleur et au carburant malgré les hausses prévues,
- Des économies sont prévues pour les dépenses liées à l'entretien des locaux et aux fournitures administratives,
- Augmentation des dépenses liées au cinéma du fait de l'estimation à la hausse des recettes,
- 613 – Prise en compte du chapiteau du jazz, ainsi que de la location du nouveau photocopieur (avant don d'un copieur par la mairie),
- 615221 – Prévision de travaux d'urgence : électricité (mise à la terre du grill, de la face, des barres des pendrillons et d'une partie de l'installation de la salle qui n'est pas reliée, travaux

Maison du Parc National et de la vallée – 24 place St Clément – 65120 Luz St Sauveur



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

dans les voûtes, le hall d'accueil (rail de lumière) et l'espace médiathèque adulte) et nouvelle ligne de vie,

- 626 – augmentation de la ligne en raison d'un chevauchement, sur une période, des frais liés à la fibre et des anciennes lignes numériques et analogiques,
- Chapitre 012 – augmentation de 10 000 € grâce à une subvention supplémentaire de la commune de Luz Saint Sauveur pour la mise en place d'une prime de travail le week-end et le soir,
- 65818 - augmentation des droits d'auteurs en raison d'un retard de facturation de la SACEM en 2025,
- 681 et 65888 excédent 2025 mis de côté afin de ne pas le dépenser.

Cette présentation n'a fait l'objet d'aucune remarque spécifique. Le Comité syndical a procédé au vote de la section de fonctionnement du budget primitif 2026. Il a été adopté à l'unanimité.

8.2/ Présentation du budget primitif 2025 pour la section d'investissement par Madame MARQUE.

Mesdames SAGNES LAGRANGE et MARQUE expliquent, à la demande des membres du comité syndical, qu'aucun projet n'est spécifiquement prévu pour l'année 2026. L'année 2026 sera nécessaire à la préparation de projets développés à compter de 2027, et notamment d'un espace de coworking souhaité par la nouvelle équipe municipale.

Des études seront néanmoins nécessaires pour prévoir les remises aux normes en terme de sécurité et d'installations électriques...

Le Comité syndical a procédé au vote de la section d'investissement du budget primitif 2025. Il a été adopté à l'unanimité.

9- Participation 2026 du Parc national au budget

Madame Annie SAGNES LAGRANGE fait remarquer que le montant de la participation du Parc national des Pyrénées n'a pas évolué depuis un très grand nombre d'années malgré l'augmentation des dépenses. Il est néanmoins précisé que, concernant le bâtiment, la répartition des travaux s'est toujours faite de manière intelligente entre la Mairie de Luz Saint Sauveur qui fait régulièrement intervenir l'équipe technique pour les petits travaux d'entretiens, et le Parc national des Pyrénées qui a effectué d'importants travaux de rénovation énergétique.

Ces questions feront l'objet d'autres discussions, notamment pour la réfection du chapeau de la cheminée qui se dégrade.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



10- Prime du personnel pour le travail du soir et du week-end

Madame Annie SAGNES LAGRANGE explique que les directrices ont sollicitées le Maire et son conseil municipal pour l'application des demandes suivantes :

- augmentation du salaire des directrices (un tableau avec plusieurs simulations a été présenté au Maire),
- mise en place d'une prime de travail le week-end et le soir pour le personnel de la structure comportant un forfait de 20€ brut par salarié pour chaque soirée et chaque week-end travaillé entre 20h et 23h et une prime de 10 € brut supplémentaire par heure travaillée au-delà de 23h .

Le montant total demandé à la commune de Luz Saint Sauveur était de 30 000 €.

Si la Mairie de Luz Saint Sauveur a entendu et compris ces demandes, il n'a pas été possible de dégager un budget supérieur à 10 000 € pour le BP 2026 de la Maison du Parc national et de la vallée. Des choix ont donc dû être opérés. Il a été décidé de ne conserver que la prime de travail du soir et du week-end et d'en baisser le montant à 18 € brut par personnel et par soirée ou jour du week-end travaillé.

11- Organisation fonctionnement structure

L'aide financière supplémentaire de la commune de Luz Saint Sauveur s'accompagne d'un changement des jours et horaires de travail de la structure :

- Hors saison, travail du lundi au samedi de 14h à 19h, ouverture le mercredi matin, ajout de 2 séances au moins le mercredi. Fermeture de la structure le dimanche. Séances de cinéma du mardi au jeudi à 20h30.
- Vacances scolaires : travail et cinéma pendant les week-ends suivants : les 3 premiers week-ends des vacances de février, 7 week-ends de juillet et août et le week-end entre Noël et le jour de l'an. Ouverture de 14h à 19h du lundi au samedi et 17h à 19h le dimanche en plus des soirées de cinéma les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

Départ de deux salariés de la structure à la fin de l'été :

- Marie-Jade BOUILLON, en charge de la programmation des expositions et du cinéma, de la communication, de projections, de l'accueil et des médiations cinéma et autour des expositions – départ souhaité le 31 août pour raisons personnelles (rapprochement conjoint).
- Léo-Polde POULALION, régisseur de salle, projectionniste et chargé d'accueil – fin de contrat CDD le 7 septembre.

Marie LAY et Cathy MARQUE insistent sur la nécessité de travailler avec des personnes compétentes pour professionnaliser la structure et de les payer à hauteur de leurs connaissances et savoir-faire.

Les recrutements devraient intervenir au début du mois d'août afin d'avoir une période de transmission sur chacun des postes. Elles espèrent que les décisions prises par le comité syndical en termes de réorganisation et d'amélioration des salaires permettront de faciliter un peu le recrutement qui s'annonce difficile du fait de la polyvalence des postes.



12- Informations installations électriques structure et état général du bâtiment

Les questions relatives aux installations électriques de la structure et à l'état général du bâtiment ont été discutées au fur et à mesure de la réunion au cours de la présentation du compte-administratif et du budget primitif, à savoir :

- La mise en place d'une nouvelle ligne de vie à la face en complément de celle existante au grill de la salle de spectacle (un premier devis est en cours auprès de 2 cordes à cordes),
- La mise en sécurité électrique de la salle de spectacle (mise à la terre), réparation du rail de l'accueil, du luminaire de la médiathèque adulte et des prises de la salle des voûtes,
- La réparation du chapeau de la cheminée (chute de morceaux de béton).
- Nécessité de faire faire une note de calcul du plancher de la scène de la salle de spectacle afin d'acquérir une petite nacelle,
- Etudier la possibilité de remplacer le grill par un grill motorisé,
- Seconde phase des réparations du dallage des entrées (phase 1 : allée côté place St Clément) du côté de l'amphithéâtre.
- Mise en norme des installations électriques à prévoir avec le projet de création d'un espace de coworking.

13 -Questions diverses

Néant

Prochaine réunion du comité syndical.

La prochaine réunion du syndicat mixte de la maison du Parc national et de la vallée est fixée au **jeudi 5 novembre 2026 à 18h.**

La séance est levée à 20h40.

Madame Annie SAGNES LAGRANGE, Présidente

Madame Angeline SOLE, secrétaire de séance